# Mentions légales

En vigueur au 26/09/2019

Conformément aux dispositions des Articles 6-III et 19 de la Loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la Confiance dans l'économie numérique, dite L.C.E.N., il est porté à la connaissance des Utilisateurs du site www.aslcn.bzh les présentes mentions légales.

La connexion et la navigation sur le site (indiquer le nom du site) par l'Utilisateur implique acceptation intégrale et sans réserve des présentes mentions légales.

Ces dernières sont accessibles sur le site à la rubrique « Mentions légales ».

#### ARTICLE 1 : L'éditeur

L'édition et la direction de la publication du site www.aslcn.bzh est assurée par Lefebvre Benjamin, domiciliée 4 avenue du coche d'eau, dont le numéro de téléphone est 0678517597, et l'adresse e-mail benjamin.lefebvre04@gmail.com.

## ARTICLE 2 : L'hébergeur

L'hébergeur du site www.aslcn.bzh est la Société OVH, dont le siège social est situé au	, avec le
numéro de téléphone :	

#### ARTICLE 3 : Accès au site

Le site est accessible par tout endroit, 7j/7, 24h/24 sauf cas de force majeure, interruption programmée ou non et pouvant découlant d'une nécessité de maintenance.

En cas de modification, interruption ou suspension des services le site www.aslcn.bzh ne saurait être tenu responsable.

### ARTICLE 4 : Collecte des données

Le site est exempté de déclaration à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) dans la mesure où il ne collecte aucune donnée concernant les utilisateurs.

### **ARTICLE 5: Cookies**

L'Utilisateur est informé que lors de ses visites sur le site, un cookie peut s'installer automatiquement sur son logiciel de navigation.

En naviguant sur le site, il les accepte.

Un cookie est un élément qui ne permet pas d'identifier l'Utilisateur mais sert à enregistrer des informations relatives à la navigation de celui-ci sur le site Internet. L'Utilisateur pourra désactiver ce cookie par l'intermédiaire des paramètres figurant au sein de son logiciel de navigation.

## **ARTICLE 6 : Propriété intellectuelle**

Toute utilisation, reproduction, diffusion, commercialisation, modification de toute ou partie du site *www.aslcn.bzh*, sans autorisation de l'Editeur est prohibée et pourra entraînée des actions et poursuites judiciaires telles que notamment prévues par le Code de la propriété intellectuelle et le Code civil.

## **ARTICLE 7 : Règlement de l'ASLCN**

- 1) Chaque joueur renseigne sa présence sur le site de l'amicale au plus tard le dimanche (pour aider au mieux la gestion des organisateurs).
- 2) Les organisateurs s'engagent à afficher sur le site les 2 activités et les dates des rencontres (mardi ou mercredi) de leur session au moins 2 semaines à l'avance.
- 3) Les organisateurs annoncent le mode de calcul des points précis utilisé pour le classement en début de rencontre :

  => Pour les rencontres nécessitant le mixage des équipes, la composition des équipes se fera par tirage au sort !
- => Pour les rencontres nécessitant la création de 2 binômes dans une équipe (ex : 2 doublettes en pétanque...) = pondération des points gagnés : coefficient 2 pour le binôme le mieux classé, coefficient 1 pour le binôme moins bien classé (Sortez vos calculettes :-) !)
- => Pour les activités individuelles : on calcule la performance moyenne des 2-3-4-5 joueurs pour obtenir le classement moyen de l'équipe.
- 4) Il faut au moins être 2 joueurs d'une équipe par rencontre pour gagner les points...

Place	Vainqu	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	Rémi	Forfa
	eur								*	it
<b>Point</b>	20	16	13	11	9	7	6	5	2	0
S										

5) Système de points =

- 6) Chaque équipe a la possibilité de jouer 2 jokers « Offensive, je prends l'offensive ! » dans la saison : les points gagnés lors d'une rencontre sont doublés (hors activités organisées par sa propre équipe). Ce joker est joué en secret en début de rencontre...
  - => via sms au co-secrétaire Robin : 06.77.30.61.94
- 7) **NOUVEAUTE**: le « Bonus Présences » = au quart, à la moitié, aux trois quarts et à la fin du championnat (toutes les 8 rencontres), un bonus de points est attribué aux 3 équipes les plus présentes en taux d'assiduité sur la base de 4 joueurs, de la façon suivante : 10 points à la 1<sup>ère</sup> équipe, 7 points à la 2<sup>ème</sup> et 5 points à la 3<sup>ème</sup>...
- 8) Avec modération sous peine de voir le trésorier s'arracher les cheveux, l'amicale prendra en charge 50 % des frais liés à une activité payante hors gymnase (mais , l'autre partie sera à la charge de chaque joueur **présent** lors de la rencontre.
- 9) Après le succès de la cérémonie des Copains d'Or 2019, il y aura une cérémonie des Copains d'Or 2020 ^^
- 10) Zizou, toujours la jambe gauche d'abord !...

<sup>\*</sup> le « Rémi sans famille » est un joueur seul de son équipe qui vient quand même s'amuser et glaner 2 points pour la bonne cause (4 points si le Rémi finit sur le podium de la rencontre)

Réalisé sur https://www.legalplace.fr